



## ÉTUDIANT RESSORTISSANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La **Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)** permet la prise en charge partielle de tes frais médicaux et l'accès aux professionnels de santé publics lors de ton séjour en France. Tu peux te faire soigner selon les mêmes conditions et au même tarif que les assurés français.

La CEAM est gratuite et nominative. Pour l'obtenir tu dois te rapprocher de l'organisme de protection sociale en charge de tes frais de santé dans ton pays de résidence, au minimum deux mois avant ton départ pour la France.

Si tu n'as pas de CEAM avant ton départ, tu as la possibilité de t'inscrire à la Sécurité sociale française sur présentation du formulaire S1. Pense à le retirer auprès de l'organisme de protection sociale de ton pays de résidence avant ton départ.



La CEAM ne garantit pas la gratuité des soins. Des frais resteront à ta charge et ils peuvent être extrêmement élevés en cas d'hospitalisation ou de rapatriement.



## ÉTUDIANT NON RESSORTISSANT DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour les courts séjours, le **visa Schengen** te permettra de voyager et de circuler librement au sein de l'espace Schengen durant 3 mois maximum. Pour l'obtenir tu dois obligatoirement être titulaire d'une assurance médicale de voyage, te couvrant pendant toute la durée de ton séjour pour tes éventuels soins médicaux et/ou soins hospitaliers d'urgence et tes frais de rapatriement pour raison médicale.

Pour les courts séjours l'assurance médicale de voyage est obligatoire

Pour les longs séjours, dans le cadre d'une demande de visa **long séjour** (supérieure à 3 mois), tu bénéficies de la Sécurité sociale française pour la prise en charge partielle de tes frais médicaux.



L'inscription à la Sécurité sociale est gratuite et obligatoire pour tous les étudiants non ressortissants de l'Union Européenne inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France. Pour t'inscrire rends toi sur le site dédié : [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)



La Sécurité sociale ne rembourse pas tout. Des frais resteront à ta charge et ils peuvent être extrêmement élevés en cas d'hospitalisation ou de rapatriement.



**EN ROUTE POUR DES ÉTUDES SUPÉRIEURES OU UN STAGE EN FRANCE ?**  
Pense à ta couverture santé et aux démarches qui en découlent !



POUR UN REMBOURSEMENT OPTIMAL :

ÉTUDIANT RESSORTISSANT DE L'UNION EUROPÉENNE



CEAM



Complémentaire santé **recommandée**

ou



Inscription à la Sécurité sociale avec le formulaire S1



Complémentaire santé **recommandée**

POUR UN REMBOURSEMENT OPTIMAL POUR LES LONGS SÉJOURS :



Sécurité sociale



Complémentaire santé **recommandée**

# COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME DE SOINS EN FRANCE ?

## LA SÉCURITÉ SOCIALE NE REMBOURSE PAS TOUS TES FRAIS DE SANTÉ

La Sécurité sociale a pour mission de protéger contre les risques de la vie, au travers notamment de la prise en charge des frais médicaux. Elle rembourse entre 15 % et 80 % de tes frais de santé selon les soins dispensés : consultation, hospitalisation, médicament...

En France, le remboursement se décompose en deux niveaux :

- La **part obligatoire**, prise en charge par la Sécurité sociale
- La **part complémentaire**, appelée également ticket modérateur et qui reste à la charge du patient



## POURQUOI SOUSCRIRE À UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

- Tu es inscrit à la Sécurité sociale en France et tu souhaites compléter tes remboursements
- Tu bénéficies de la CEAM et tu souhaites compléter tes remboursements

### HEYME couvre tes besoins essentiels dès le premier niveau :

Hospitalisation, soins courants, pharmacie.

### Incluses dans nos mutuelles

- + **RESPONSABILITÉ CIVILE**  
Pour tes stages et ta vie quotidienne
- + **RESPONSABILITÉ CIVILE MÉDICALE**  
Pour les étudiants en filière santé
- + **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**  
(En France) pour tes séjours à l'étranger

## POURQUOI SOUSCRIRE À UNE ASSURANCE MÉDICALE DE VOYAGE ?

- Ton séjour en France est inférieur à 3 mois
- Tu arrives en France avant ton inscription dans l'enseignement supérieur
- Tu ne peux pas avancer tes frais de santé en attendant ton N° de Sécurité sociale
- Tu as besoin d'une assistance rapatriement en cas d'urgence

### Le Worldpass Schengen c'est :

- Le remboursement de tes prestations de santé basé sur leurs coûts réels et dès le 1er €
- Pas d'avance de frais en cas d'hospitalisation
- La prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation en cas de contraction de la COVID-19
- L'avance de fonds en cas de perte ou vol de tes effets personnels
- L'assistance juridique et psychologique, pour toutes causes liées à ton séjour

# heyme.care

09 71 09 07 07  
(appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00